

SAnté des PEcheurs et MAreyeuses du Burundi

Phase II: 2024-2027





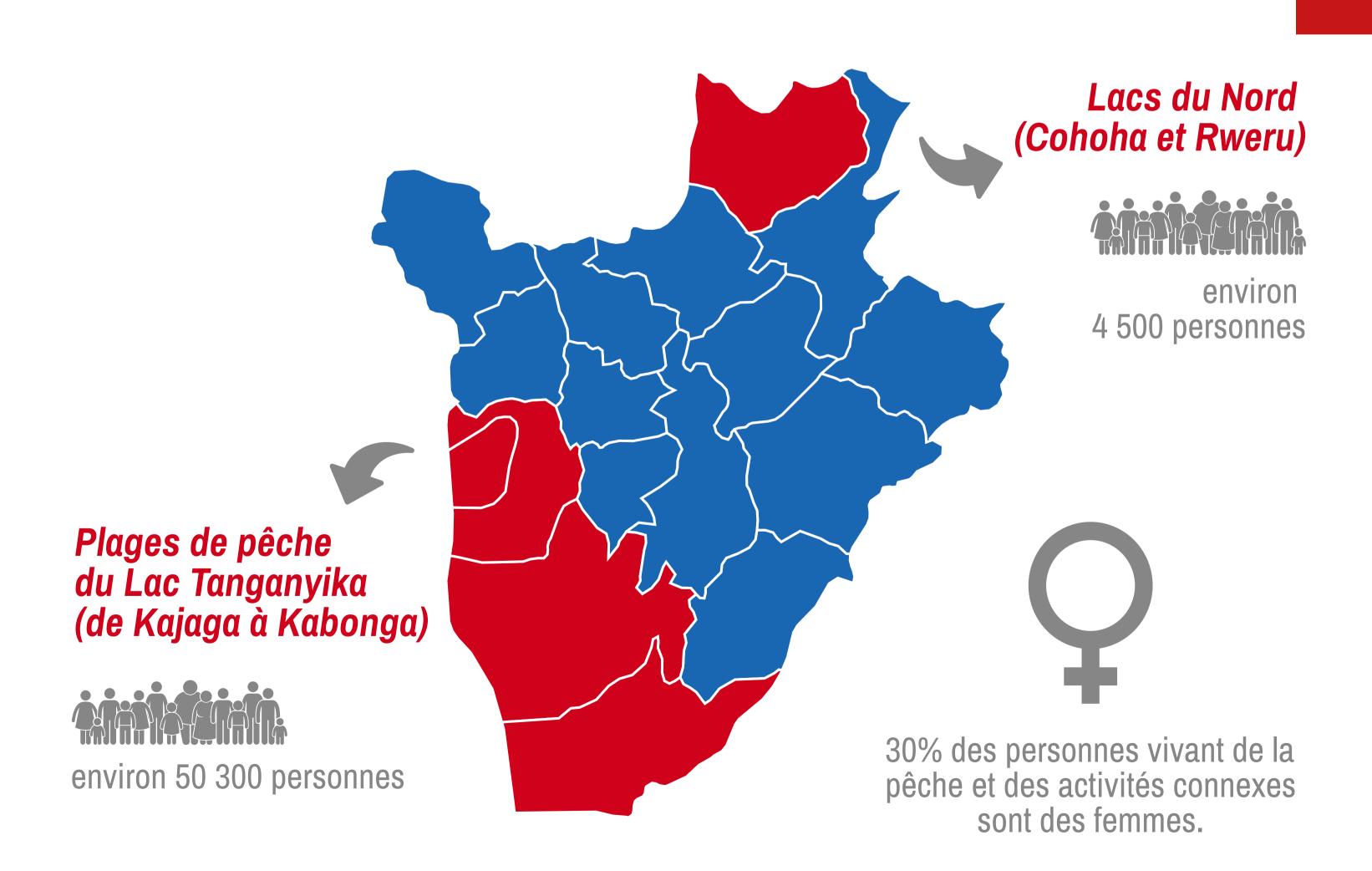
Notre histoire

Depuis 2013, le consortium ESSENTIEL-SWAA Burundi-COPEDECOBU œuvre à une meilleure accessibilité aux services de santé pour la communauté des pêcheurs et mareyeuses du Burundi. Cela implique les autres catégories socio-professionnelles liées aux activités de pêche, moins représentées mais tout aussi importantes.

Le projet pilote initié à Rumonge est devenu le projet SAPEMA en 2020 (phase I), s'étendant à tout le littoral burundais du Lac Tanganyika.

La phase II (2024-2027) ambitionne la pérennisation du projet SAPEMA et l'inclusion des Lacs du Nord dans ses activités.

Nos zones d'intervention





Notre démarche

Des séances de sensibilisation et de dépistage sur les plages, avec référencements



Des postes de santé avancés en lien avec les formations sanitaires de proximité

Une démarche communautaire grâce aux pairs-éducateurs



Nos objectifs pour 2027

Améliorer la santé de la communauté des pêcheurs et mareyeuses du Burundi en matière de Santé Sexuelle et de la Reproduction, VIH, IST, Hépatites, Tuberculose, Paludisme et de Violences Basées sur le Genre



Rendre accessible à la communauté des pêcheurs et des mareyeuses les services de prévention, de sensibilisation et de soins et participer à la démarche de santé communautaire.

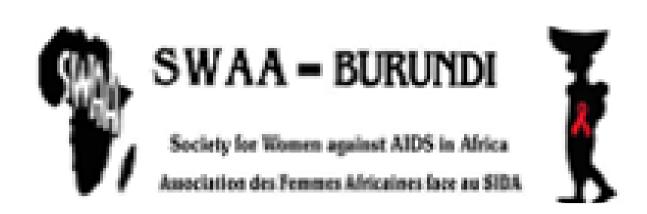


Pérenniser le projet grâce à la mobilisation et l'autonomisation des acteurs locaux et communautaires.



Ancrer le projet sur le territoire burundais grâce à la coopération et la collaboration avec les autorités autour des politiques et stratégies nationales de santé.

Un projet mis en oeuvre par :







En concertation avec:

Le Gouvernement du Burundi à travers le SEP CNLS, le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida et ses Programmes Nationaux (PNLS IST, PNILP, PNILT, PNSR), les autorités sanitaires et administratives déconcentrées et décentralisées, les formations sanitaires de proximité, les Comités des plages de pêche.

Soutenu par:





Imprimé par : COREP Nantes / Ne pas jeter sur la voie publique

